

OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Yerres Loisirs.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'Association « Yerres Loisirs » a sollicité l'aide de la Municipalité pour le financement de l'achat de matériel spécifique aux activités proposées,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports/Loisirs/Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité (M.NUSBAUM ne participe pas au vote),

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'Association « Yerres Loisirs »,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté

d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 11/12/11
et de la publication le 11/12/11

Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98